

4.5 LES TRIBUNAUX DE COMMERCE

Les tribunaux de commerce ont été saisis en 2021 de 58 700 affaires en matière contentieuse, en augmentation de 14 % par rapport à 2020. Le nombre d'affaires terminées (53 800 en 2021) est également en hausse (+ 23 % par rapport à 2020). Le délai moyen de traitement des affaires, de 10,0 mois en 2021, augmente de 14 jours.

Les référés augmentent de 10 % en 2021. Ces 14 500 ordonnances ont été rendues dans un délai moyen de 2,5 mois.

Le nombre d'ordonnances du président (saisie conservatoire, expertise, nomination de commissaire, report d'assemblée générale – non comprises les injonctions de payer) augmente en 2021 (+ 8,9 %), et s'établit à 131 800. Les ordonnances du juge-commissaire (essentiellement des demandes d'admission de créances) ont baissé de 17 %, pour s'établir à 240 600.

En matière de procédures collectives, le nombre de demandes d'ouvertures (27 400) continue de baisser (- 6,8 % par rapport à 2020, et de 47 % depuis 2019). 69 % de ces demandes concernent l'ouverture d'une liquidation judiciaire, 28 % l'ouverture d'un redressement judiciaire et 3 % l'ouverture d'une sauvegarde. Par ailleurs, les demandes d'ouverture de procédure de conciliation (2 000 demandes) et les demandes d'ouverture de mandat *ad hoc* (1 500) augmentent respectivement de 12 % et 13 % par rapport à 2020.

En 2021, 27 000 décisions ont été rendues par les tribunaux de commerce, en baisse de 12 % par rapport

à 2020 et de 57 % par rapport à 2014 : 22 100 jugements d'ouverture d'une procédure collective (-13 % par rapport à 2020), 1 100 ouvertures de mandat *ad hoc*, autant d'ouvertures de conciliation et 2 700 autres décisions, dont la plus fréquente est la radiation. Les procédures collectives représentent 82 % des décisions en 2021 : à 75 % des liquidations judiciaires, à 22 % des redressements judiciaires et à 2,2 % des ouvertures de sauvegarde.

Les jugements d'ouverture de sauvegarde ont été prononcés en moyenne 12 jours après la saisine du tribunal, les liquidations judiciaires immédiates en 27 jours et les jugements d'ouverture de redressement judiciaire en 49 jours.

À l'issue de ces jugements d'ouverture de procédures collectives, peuvent être prononcés une liquidation judiciaire (89 % des cas en 2021), un plan de redressement (9,0 %) ou un plan de sauvegarde (1,8 %). Les liquidations judiciaires peuvent être immédiates (dans 69 % des cas) ou après conversion (dans 20 % des cas).

Les liquidations après conversion ont été prononcées en moyenne 6,7 mois après la saisine du tribunal, contre 21,0 mois pour les jugements arrêtant un plan de redressement judiciaire.

Toutes fins ou clôtures confondues, 35 900 procédures ont été closes en 2021 (- 13 % par rapport à 2020). Parmi elles, 35 400 relevaient du dispositif de clôture issu de la loi de 2005 et 530 du dispositif précédent.

Définitions et méthodes

Les tribunaux de commerce sont des juridictions du premier degré, composées de juges élus parmi les commerçants.

Ils sont compétents pour statuer :

- sur les contestations relatives aux engagements entre commerçants,
- sur celles relatives aux sociétés commerciales,
- sur celles relatives aux actes de commerce entre toutes personnes,
- sur celles relatives aux billets à ordre,
- sur les procédures de mandat *ad hoc*, de conciliation, de sauvegarde, de redressement, de liquidation judiciaire et de rétablissement personnel.

Un décret en Conseil d'État fixe le siège et le ressort des tribunaux de commerce, généralement calqués sur ceux des tribunaux judiciaires (cf. annexe 7-1 du livre VII du Code de commerce).

Les tribunaux de commerce sont composés d'un nombre variable de juges et de chambres (cf. annexe 7-2 du livre VII du Code de commerce). Un ou plusieurs juges commissaires sont désignés en leur sein pour suivre les procédures de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaires. Le président est compétent pour statuer par ordonnance de référé ou sur requête.

Les procédures collectives sont décrites dans la partie « Définitions et méthodes » de la fiche 9.2.

Champ : France métropolitaine et DOM

Source : Ministère de la justice/SG/SEM/SDSE : Exploitation statistique du Répertoire général civil

Pour en savoir plus : www.justice.gouv.fr/statistiques.html

	unité : affaire				
	2017	2018	2019	2020	2021
1. Activité des tribunaux de commerce					
Affaires contentieuses					
Affaires nouvelles	64 651	62 424	61 806	51 466	58 722
Taux d'évolution (en %)	-11,3	-3,4	-1,0	-16,7	14,1
Affaires terminées	62 254	57 866	56 750	43 661	53 798
Taux d'évolution (en %)	-10,9	-7,0	-1,9	-23,1	+23,2
Délai de jugement (en mois)	8,6	8,6	9,0	9,6	10,0
Ordonnances de référés	19 294	18 244	16 948	13 183	14 549
Taux d'évolution (en %)	-9,3	-5,4	-7,1	-22,2	+10,4
Délai des ordonnances de référé (en mois)	1,8	1,9	1,9	3,0	2,5
Ordonnances du président	157 962	152 798	148 636	121 112	131 835
Taux d'évolution (en %)	+8,7	-3,3	-2,7	-18,5	+8,9
Ordonnances du juge commissaire	384 170	346 402	339 202	289 588	240 556
Taux d'évolution (en %)	-3,9	-9,8	-2,1	-14,6	-16,9
Demandes d'ouvertures de mandats <i>ad hoc</i> et de conciliations					
Demandes de mandat <i>ad hoc</i>	1 755	1 918	2 009	1 286	1 451
Demandes d'une procédure de conciliation	1 597	1 667	1 612	1 796	2 008
Demandes d'ouvertures d'une procédure collective					
Toutes demandes	54 569	54 983	51 668	29 376	27 367
Demandes d'ouverture de sauvegarde	1 209	1 116	1 029	763	691
Demandes d'ouverture de liquidation judiciaire	31 655	32 407	30 222	19 908	18 883
Demandes d'ouverture de redressement judiciaire	21 504	21 295	20 214	8 593	7 677
Demandes d'ouverture de rétablissement professionnel	138	120	128	83	78
Demandes d'ouverture non précisées	63	45	75	29	38
Décisions du tribunal en matière de procédures collectives					
Toutes décisions	54 474	53 730	48 640	30 614	26 996
Ouverture de la procédure de conciliation	1 228	1 237	964	1 014	1 089
Ouverture d'un mandat <i>ad hoc</i>	1 407	1 532	1 569	982	1 069
Ouverture d'une procédure collective	43 378	42 979	40 724	25 310	22 134
Taux d'évolution (en %)	+2,0	-0,9	-5,2	-37,8	-12,5
Sauvegarde	864	762	690	608	498
Délai (en mois)	0,9	0,5	0,5	0,4	0,4
Liquidation judiciaire immédiate ⁽¹⁾	29 470	29 362	27 212	18 356	16 694
Délai (en mois)	1,2	1,4	0,9	1,0	0,9
Redressement judiciaire	12 943	12 773	12 702	6 265	4 851
Délai (en mois)	1,8	2,1	1,5	2,2	1,6
Rétablissement professionnel	101	82	120	81	91
Délai (en mois)	0,7	0,9	0,6	0,6	0,8
Autres décisions (radiation, rejet, désistement, ...)	8 461	7 982	5 383	3 308	2 704
Issues des jugements d'ouverture (solution)					
Plan	4 255	3 633	3 192	2 465	2 590
Plan de sauvegarde	606	506	413	323	425
Plan de redressement	3 649	3 127	2 779	2 142	2 165
Délai depuis la saisine (en mois)	17,3	17,2	17,5	17,7	21,0
Délai depuis le jugement d'ouverture (en mois)	15,6	15,8	14,7	16,4	19,5
Liquidation judiciaire	40 949	40 117	38 343	25 619	21 493
Liquidation judiciaire immédiate ⁽¹⁾	29 470	29 362	27 212	18 356	16 694
Délai depuis la saisine (en mois)	1,2	1,4	0,9	1,0	0,9
Liquidation judiciaire après conversion de la procédure de sauvegarde ou de redressement	11 479	10 755	11 131	7 263	4 799
Délai depuis la saisine (en mois)	6,2	5,9	5,5	7,0	6,7
Délai depuis le jugement d'ouverture (en mois)	4,5	4,3	4,3	5,4	5,1
⁽¹⁾ y compris les liquidations judiciaires après résolution de plan.					
2 . Tribunaux de commerce - fin des conciliations et clôtures des procédures collectives					
	unité : affaire				
	2017	2018	2019	2020	2021
Loi 1985	1 504	982	751	597	530
Délai depuis la saisine (en mois)	185,4	209,3	210,2	220,2	229,4
Loi 2005	49 242	44 221	43 248	40 848	35 405
<i>Fin de procédures de conciliation</i>	444	412	423	316	338
Délai depuis la saisine (en mois)	4,9	5,3	5,6	5,4	7,2
Délai depuis le jugement d'ouverture (en mois)	2,7	3,3	3,5	4,5	6,8
<i>Clôture de liquidation judiciaire</i>	46 854	41 906	40 993	38 790	33 015
Délai depuis la saisine (en mois)	28,5	29,3	30,6	31,5	34,1
Délai depuis la solution (en mois)	26,3	26,8	27,7	28,8	31,1
<i>Autres clôtures</i> ⁽¹⁾	1 944	1 903	1 832	1 742	2 052
Délai depuis la saisine (en mois)	35,0	42,1	46,6	52,4	56,7
⁽¹⁾ Procédures de sauvegarde et procédures de sauvegarde financière accélérée – Procédures de redressement					